

b) Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

2.2 Membres à voix consultative

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Afin de pouvoir procéder à l'élection de la Commission d'appel d'offres il convient de fixer les modalités de dépôts des listes des membres à voix délibératives, titulaires et suppléants.

Le conseil municipal,

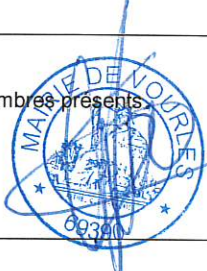
Madame Catherine STARON, Maire, entendue

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'approuver les modalités de dépôt des listes de la Commission d'appel d'offres fixées comme suit

1. les listes sont déposées auprès de Madame le Maire, jusqu'au début de la séance du Conseil au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la Commission
2. chaque liste peut comporter :
 - soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir soit 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune de Vourles
 - soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.Dans tous les cas le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.
3. les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Catherine STARON		Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme, Le Maire, Catherine STARON	
---	---	--	---

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20200604-2020-037-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2020